





Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de Sandweiler

Jean-Paul ROEDER
Anna TIEBEN
Simone MASSARD-STITZ
Romain DUMONG
Jean LEMMER
Conseillers communaux

Sandweiler, le 22 octobre 2023

Chère Madame la Bourgmestre,

Chère Madame et Cher Monsieur l'Échevin,

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la réunion du conseil communal du 26 octobre 2023 le point suivant :

## Réaménagement de la rue d'Itzig :

- Discussion sur les modifications apportées au projet initial,
- Discussion sur le respect de la procédure de décision au conseil communal

Lors de la présentation publique du projet révisé du réaménagement de la rue d'Itzig en date du 19 octobre 2023, il est apparu clairement que le concept initial (projet détaillé remis le 15.12.2022, réf.152045) a subi des modifications majeures sur plusieurs points essentiels. La question, si le projet modifié répond toujours pleinement à l'objectif d'un apaisement du trafic et d'un repartage équitable du domaine public entre tous les utilisateurs, est pertinente.

En outre s'impose la question de savoir si les modification significative apportées au projet initial détaillé remis le 15.12.2022, réf.152045 (y compris les plans, le mémoire

explicatif et le devis estimatif détaillé, tous les documents établis par le bureau d'études « BEST Ingénieurs-Conseils », relatif au réaménagement de la rue d'Itzig à Sandweiler dont le montant total HTVA du devis estimatif détaillé est de 2.275.000,00€ pour un montant total TTC de 2.889.250,00€) et approuvé par une décision du conseil communale en date du 22 décembre 2022, sont conforme à la loi communale, en plein respect de toute autre législation applicable dans ce domaine et légalement conforme aux principes juridiques fondamentales.

En fonction de l'évolution de ces discussions, nous nous réservons le droit de demander un nouveau vote sur le projet modifié par voix d'une motion.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame le Bourgmestre, Chère Madame et Cher Monsieur l'Échevin, l'expression de notre parfaite considération.

s. Jean-Paul ROEDER

s. Simone MASSARD-STITZ

s. Anna TIEBEN

s. Romain DUMONG

s. Jean LEMMER